



187732 - Est-il permis au commun des musulmans d'employer cette formule d'invocation: «Seigneur, pardonne-moi, accorde-moi la miséricorde et fais-moi rejoindre le Compagnon supérieur.»

question

Est-il permis à des musulmans ordinaires comme moi-même d'utiliser cette formule d'invocation employée par le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) à l'imminence de son décès:

Seigneur, pardonne-moi, accorde-moi la miséricorde et fais-moi rejoindre le Compagnon supérieur.? Puisse Allah vous récompenser par le bien.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Premièrement, al-Bokhari (5674) et Mouslim (2191) ont rapporté d'après Aïcha qu'elle a dit: « J'ai entendu le Messager d'Allah (Bénédiction et salut sur moi) accoudé sur moi dire: **Seigneur, pardonne-moi, accorde-moi la miséricorde et fais-moi rejoindre le Compagnon supérieur.** Par Compagnon supérieur on entend la compagnie de ceux comblés des bienfaits d'Allah comme les prophètes, les véridiques, les martyrs et les pieux qui occupent les places les plus hautes du paradis des bienfaits.

Quand un pieux serviteur rejoint la compagnie supérieure, il en partage le rang. Aussi le Prophète sera-t-il avec les prophètes, le véridique avec les véridiques, le martyr avec les martyrs et le pieux avec les pieux.

D'après Aïcha (P.A.a): «J'entendais dire qu'un prophète ne décède avant qu'on lui donne la possibilité de choisir entre la vie d'ici-bas et l'au-delà là) puis j'ai entendu le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) dire au cours de son ultime maladie et sous l'emprise d'une crise: **avec ceux comblés des bienfaits d'Allah comme les prophètes, les véridiques, les martyrs et les pieux.** Quels



excellents compagnons! J'ai cru alors qu'on lui avait permis de choisir. (Rapporté par al-Bokhari (4435) et par Mouslim (2444).

Ibn Abdel Barr (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit:« Quant à ses propos **fais-moi rejoindre le Compagnon supérieur** c'est une référence , selon eux (les ulémas) à la parole d'Allah le Puissant et Majestueux: **avec ceux comblés des bienfaits d'Allah comme les prophètes, les véridiques, les martyrs et les pieux. Quels excellents compagnons!** Extrait 'al-Istidhkaar,3/85).

Ibn Kathir (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit:« Voilà le sens de la parole du Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) dans l'autre hadith: **Seigneur, le Compagnon supérieur** trois fois. Extrait de Tafsir d'Ibn Kathir (2/353).

Al-Hafedh Ibn Hadjar (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit:« Il m'est arrivé de recevoir par la voie d'Ahmad ibn Harb d'après Mouslim ibn Ibrahim, le maître d'al-Bokhari après l'expression **maladie au cours de laquelle il trouva la mort suite à une crise** cet ajout: «et je l'entendais dire: **auprès du Compagnon supérieur avec ceux comblés des bienfaits d'Allah comme les prophètes, les véridiques, les martyrs et les pieux. Quels excellents compagnons!** Extrait de Fateh al-Bari (8/137).

Cela étant, il n' y a aucun inconvénient en principe à ce que le fidèle serviteur demande à son Maître de le faire rejoindre le Compagnon supérieur, une fois décédé, et de l'installer dans le rangs des pieux, car ceci n'est pas l'apanage des prophètes.

D'après Zayd ibn Aslam, al-Miswar ibn Makhrama tomba dans le coma puis se ressaisit et dit: **J'atteste qu'il n' y a aucune divinité en dehors d'Allah et que Muhammad est le messenger d'Allah. Etre en communion avec Allah m'est préférable à la vie d'ici-bas et ce qu'elle contient. Abderrahmane a rejoint le Compagnon supérieur avec ceux comblés des bienfaits d'Allah comme les prophètes, les véridiques, les martyrs et les pieux. Quels excellents compagnons!** (Coran,4:69). (Rapporté par Ibn Abi Dounaya dans Kitab al-mouhtadhirine,p. 358 grâce à une chaîne sûre.

Les ulémas de la Commission permanente disent: **Certes, Allah interdit à la terre d'absorber les corps des prophètes et messagers. Ces corps resteront intacts. Les intéressés mèneront dans**



leurs tombes une vie transitoire dont seul Allah connaît la modalité, mais qui est différente de celle qu'ils avaient vécue ici-bas. Leurs âmes seront au paradis au même titre que les âmes des croyants. L'âme de notre prophète, Muhammad, est auprès du compagnon supérieur.

Deuxièmement, on n'emploie cette invocation qu'en deux cas:

Premièrement, quand on est sûr de l'arrivée de la mort puisqu'on agonise. Il n'y a aucun inconvénient qu'on emploie cette invocation. Al-Bokhari (5673) et Mouslim (2682), auteur de la présente version, ont rapporté d'après Abou Hourayra que le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **Qu'aucun d'entre vous ne souhaite mourir et qu'il ne demande à la subir avant sa venue (normale).**

Al-Hadeh (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: «On en déduit que quand la mort est imminente, on n'interdit pas au mourant de souhaiter la subir pour exprimer sa satisfaction de rencontrer Allah. On ne lui interdit pas non plus de demander à Allah de l'achever. La déduction est juste. C'est cette considération qui fit commenter ce hadith rapporté par Abou Hourayra à partir d'un hadith d'Aïcha: **Seigneur, pardonne-moi, accorde-moi la miséricorde et fais-moi rejoindre le Compagnon supérieur.** en ces termes: c'est une allusion au fait que l'interdiction suscitée concerne le cas dans lequel la mort ne s'est pas encore présentée.»

Deuxièmement, on peut entendre par là ceci: fais-moi rejoindre le Compagnon supérieur à l'imminence de la mort. Ibrahim al-Khalil avait l'habitude d'exprimer une invocation en ces termes: **Seigneur, accorde-moi sagesse (et savoir) et fais-moi rejoindre les gens de bien** (Coran,26:83).

Ibn Kathir dit: **fais-moi rejoindre les gens de bien ici-bas et dans l'au-delà** comme s'exprima le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) au moment d'agonir puisqu'il dit trois fois: **Seigneur! Le compagnon supérieur.** Extrait du Tafsir d'Ibn Kathir (6/147).

Le fidèle serviteur qui formule une telle demande doit s'efforcer d'accomplir une bonne œuvre pour mériter qu'Allah le fasse rejoindre le Compagnon supérieur une fois son âme saisie. Car Allah Très-haut a soumis l'accès à cette haute position à la condition que le fidèle serviteur s'astreigne à l'obéissance à Allah et à Son messager conformément à la parole du Très-haut: **Quiconque obéit à**



Allah et au Messenger... ceux-là seront avec ceux qu'Allah a comblés de Ses bienfaits: les prophètes, les véridiques, les martyrs, et les vertueux. Et quels bons compagnons que ceux-là! Cette grâce vient d'Allah. Et Allah suffit comme Parfait Connaisseur. (Coran,4:69-70).

Ibn Kathir (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: «Cela signifie tout individu qui obéit à Allah et à Son messenger selon son état et conformément à son devoir, qu'il soit mâle ou femelle; petit ou grand, **ceux-là seront avec ceux qu'Allah a comblés de Ses bienfaits** c'est-à-dire l'immense bienfait qui implique la Perfection, la Réussite et le Bonheur.» Extrait du Tafsir d'Ibn Kathir (1/185). Voir à toutes fins utiles la réponse donnée à la question n° [45841](#), la réponse donnée à la question n° [46592](#) et la réponse donnée à la question n° [145721](#).

Allah Très-haut le sait mieux.